



Examen de : « Formateur Régional »

Le candidat s'engage à respecter le règlement : pour cela il apposera sa signature avec la mention « lu et approuvé » sur la page 3 de ce présent formulaire.

LE CANDIDAT

- accepte sans réserve de se plier aux demandes des collèges.
- accepte la décision des juges et s'engage à ne pas entamer de polémique.
- devra rester courtois envers les juges et les autres candidats.
- s'engage, après obtention de son diplôme, à mettre pendant trois ans minimum (sur la base de 12 journées ou 6 week-ends par an) ses connaissances au service de la FFB, bénévolement (seuls les frais de logement, repas et déplacements seront remboursés sur la base des tarifs FFB).
- s'engage après quelques années à se présenter à l'épreuve de « Formateur National ».
- déclare être titulaire du niveau Formateur de Club depuis plus d'un an.

NB : Toute incorrection flagrante pourra entraîner l'exclusion immédiate du candidat.

En cas de conflit, seul le Conseil d'Administration de la FFB pourra statuer sur les suites à donner.

Il sera sollicité par la FFB pour animer des réunions de formation et, s'il en a exprimé le désir, après une formation appropriée, pour être juge des examens d'évaluation ou bien encore pour participer aux sélections régionales.

Exceptionnellement, il pourra être contacté pour des interventions hors de sa région.

Ce niveau est celui d'un amateur très qualifié, à même d'apporter ses compétences pour former des candidats au degré de Formateur de Club. Ses connaissances horticoles, techniques et esthétiques sont avancées. Ce contrôle est ouvert exclusivement aux titulaires du degré de Formateur de Club.

CONTENU DU CONTROLE

1. Epreuve écrite sous forme d'un questionnaire à choix multiples identique à l'ensemble des régions.

Durée 1h00 Valeur : 90 points.

Note nécessaire : 75 points.

2. Présentation au jury de 5 arbres

3 arbres à exposer (voir l'épreuve 4) et 2 en cours de travail, de 5 formes différentes sans contrainte d'essences.

La présentation, la conduite de la forme et l'entretien des bonsaï présentés devront être l'œuvre du candidat.

Les arbres achetés devront avoir été travaillés par le candidat pendant un minimum de trois ans.

Un dossier de travail enrichi de photos sera demandé au candidat.

Le candidat commenterà son travail devant le jury.

Le jury appréciera globalement si l'épreuve est réussie ou non.

3. Aptitude du candidat à animer un atelier.

Analyse d'un arbre brut (fourni par la FFB) pendant 10 mn. Le candidat fera ensuite une ou plusieurs possibilités de projets pour cet arbre devant le jury.

Le jury appréciera globalement si l'épreuve est réussie ou non.

4. Un atelier libre.

Chaque candidat travaille selon ses propres choix un plant de pépinière ou de prélèvement, non préparé, apporté par lui-même.

La durée de cet atelier est limitée à 2H 30, en public.

Pas de mise en pot. Le jury se prononcera en fonction du résultat et en tenant compte de l'état initial et du choix de l'arbre.

À tout moment le candidat devra répondre aux questions du jury.

Le jury appréciera globalement si l'épreuve est réussie ou non.

5. Jugement par le jury des trois meilleurs arbres.

Arbres **en condition d'exposition** (avec tablettes, plantes d'accent, etc..) choisis par le candidat.

Le jury appréciera globalement si l'épreuve est réussie ou non.

Chacune des cinq épreuves est éliminatoire.

En cas d'échec final, toute épreuve ayant été considérée par le jury comme réussie sera acquise pendant une durée de trois ans.

Seules les épreuves insuffisantes seront à représenter.

La réussite du contrôle implique que les cinq épreuves soient réussies.

THEMATIQUE DU QUESTIONNAIRE

Botanique Biologie Nutrition

Technique

Art et Esthétique